

## CAS HES-SO en Conjugalités et Parentalités

Comment accompagner la diversité  
des couples et des familles  
aujourd'hui ?

- ✓ Mobiliser des savoirs théoriques,  
pratiques et méthodologiques actuels et  
pertinents pour faire face aux difficultés  
des couples et des familles
- ✓ Intervenir en s'appuyant sur une analyse  
des problématiques conjugales et  
familiales
- ✓ Développer le travail en réseau et en  
identifier les enjeux

 CAS en partenariat et reconnu  
par Couple +

Formation délivrée en partenariat avec :

**couple+**



## Introduction

---

Cette formation CAS est assurée par le CEFOC, en partenariat avec couple + (Fédération romande et tessinoise des services de consultations de couples).

La mise en place de ce CAS ConjugalitéS et ParentalitéS s'inscrit dans le souhait de se centrer sur la dialectique entre conjugalités et parentalités. Les professionnel-le-s travaillant auprès des couples et des familles constatent que des problèmes de parentalité peuvent être à l'œuvre dans les dynamiques de couple, et vice-versa. Il existe donc un intérêt à distinguer les dimensions relatives à la conjugalité et à la parentalité, et voir leurs points d'intersection.

Par ailleurs, le couple est investi de rôles, d'attentes variables. L'investissement dans le couple, la famille est ainsi soumise à des visions différentes selon les appartenances et origines. Le passage à la parentalité apporte des changements conséquents dans la dynamique du couple, et peut le fragiliser et/ou le renforcer.

Au-delà des étapes et cycles de vie, ce CAS a pour objectif d'aborder les notions de conjugalitéS et parentalitéS dans une vision moderne, en tenant compte des différentes manières dont les couples et les familles évoluent aujourd'hui et de traiter des enjeux y relatifs.

Ce CAS permet de répondre aux besoins et attentes des professionnels-les qui sont amenés à travailler avec des couples et/ou des parents sans que cela s'inscrive dans un cadre de conseil conjugal et/ou de thérapie de couple.

## Objectifs

---

Cette formation permet d'actualiser et développer des connaissances théoriques et savoirs pratiques concernant les conjugalités et les parentalités aujourd'hui. Elle permet de poser une analyse pertinente des interactions dans les couples et les familles et de mettre en place les interventions adéquates, ciblées en fonction des problématiques.

Les compétences globales visées sont :

Les compétences générales visées sont :

- Appréhender et développer une analyse des problématiques conjugales et familiales
- Concevoir des pistes d'intervention
- Déployer des connaissances et des méthodologies pertinentes dans le champ des conjugalités et parentalités
- Maîtriser les techniques d'entretien.
- Orienter les couples et les familles vers des spécialistes en fonction des problèmes identifiés. Développer le travail en équipe, en partenariat et/ou en réseau.

A l'issue du CAS, les participant-e-s seront en capacité :

- D'être à l'aise avec les concepts, les notions théoriques abordées ainsi qu'avec les méthodologies.
- D'intervenir dans des situations complexes et permettre de mettre à jour les ressources du contexte, des couples et des familles.
- D'évaluer et d'orienter de manière pertinente les situations en fonction des problématiques.

## Titre délivré

---

CAS (Certificate of Advanced Studies) HES-SO

10 ECTS

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le/la participant-e a répondu aux exigences d'évaluation.

## Public

---

La formation s'adresse aux professionnel-le-s œuvrant dans le domaine du travail social, de la périnatalité, de la petite enfance, de la psychologie, de la santé, de l'enseignement, des sciences humaines, du domaine juridique, etc. souhaitant acquérir et/ou approfondir des connaissances dans les domaines des conjugalités et parentalités.

## Modalités pédagogiques

---

La formation demande à chaque participant-e un engagement en terme de participation et d'implication dans la réflexion et les échanges ainsi que le souhait d'intégrer l'ensemble des apports de la formation dans sa pratique professionnelle.

Des modules alternent un travail d'acquisition et d'intégration des notions théoriques, une attention sur les processus d'apprentissage propres à chacun-e et une confrontation au contexte professionnel spécifique de chaque participant-e.

## Organisation et contenu

---

L'organisation du cursus du CAS s'articule autour de trois modules de formation qui se dérouleront en parallèle.

Module 1 – Faire couple et famille aujourd'hui (4 ECTS)

- Evolution sociologique du couple et de la famille
- Evolution du droit en fonction de l'évolution sociale
- Le couple et la famille face à la loi, aux politiques publiques
- Couples, familles et société, étapes de vie (faire famille, transition à la parentalité, arrivée des enfants, familles d'origines, séparation, recomposition)

### Module 2 – Approches psychosociales du couple et de la famille (4 ECTS)

- Couples, familles et argent, vieillissement, maltraitances, violences, dépendances
- Couple, désir d'enfant, PMA, GPA, adoption
- Couple et interculturalité
- Protection de l'enfant

### Module 3 – Approches méthodologiques dans le champ de la conjugalité et de la parentalité (2 ECTS)

- Déontologie du travail en réseau
- Techniques d'entretien centrées sur la conjugalité et la parentalité
- Gestion de conflits
- Cartographie des réseaux

## Conditions d'obtention du titre

---

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le/la participant-e a répondu aux exigences d'évaluation.

- Avoir suivi de façon régulière les sessions de formation (80% au moins).
- Avoir obtenu la validation des 3 modules de formation, selon les exigences consignées dans le règlement d'études.
- Avoir payé la totalité du coût de la formation.

Les modalités de validation seront précisées en début de formation.

Une attestation de participation est délivrée aux participant-e-s inscrit-e-s à un ou des modules.

Le CAS conjugalitéS et parentalitéS (3 modules) est un prérequis du DAS conseil conjugal et thérapie de couple. Les places disponibles dans le DAS se limitent à 12 participants-es. La validation du CAS ne permet pas automatiquement la poursuite vers le DAS, compte tenu du nombre de places et des exigences propres au DAS.

## Calendrier

---

### Durée

3 modules de formation, soit au total 13 jours de cours.

10 ECTS, en présence d'un-e formateur/trice ou d'un intervenant-e.

## Lieu de formation

---

HETS - Genève

## Conditions d'admission

---

- Être au bénéfice d'un titre d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent dans les domaines du travail social, de la santé, des sciences humaines et/ou sociales, de la psychologie ou de l'enseignement.
- Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du travail social, de l'éducation, de la formation, de la santé, de la psychologie ou dans son domaine professionnel d'au moins une année.

Soucieux de l'attractivité de ce futur CAS en conjugalité et parentalité, nous avons construit une offre qui se distingue sur 2/3 du temps du CAS en protection de l'enfance (HETS-Genève) et du CAS en développement de projets d'intervention éducative orientés vers le soutien à la parentalité (EESP-Lausanne). Les participant-e-s titulaires d'un de ces deux postgrades peuvent prétendre à l'allègement du module 1 en présentant le titre détenu.

Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'une haute école peuvent être admises si elles fournissent d'une autre manière la preuve de leur aptitude à suivre les cours. Le règlement précisant les conditions de validation des acquis est disponible au secrétariat. L'admission des personnes non titulaires se fait sur dossier et le nombre de dossiers est limité à 40%.

## Frais d'inscription et de formation

---

Finance d'inscription : **Fr. 200.-** (à verser au moment de l'inscription),  
**non remboursable.**

Prix de la formation : **Fr. 4'200.-**

### Chèque annuel de formation

Les participant-e-s genevois-e-s et de France voisine peuvent bénéficier du « chèque de formation » sous certaines conditions. Informations et demandes auprès de l'Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ou sur le site [www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation](http://www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation).

Les participant-e-s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

## Modalités d'inscription

---

L'inscription se fait directement en ligne sur le site de la [HETS](http://www.hets.ch).

Les candidat-e-s versent, en même temps, la finance d'inscription de CHF 200.-.

## Responsable du programme

Serge Guinot

[serge.guinot@hesge.ch](mailto:serge.guinot@hesge.ch)

Secrétariat de la formation :

Sophie Henzelin

[cas-conjugalités.hets@hesge.ch](mailto:cas-conjugalités.hets@hesge.ch)

Tél. 022 558 66 09

L'ensemble des activités de formation continue de la HES-SO Genève est certifié EduQua.